UNRESTRICTED

United Nations | Nations Unies

SECURITY COUNCIL | CONSEIL DE SECURITE

S/1329
14 juin 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

LETTRE EN DATE DU 13 JUIN 1949 DU REPRESENTANT D'ISRAEL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LA REPRISE DES LIVRAISONS D'ARMES AUX ETATS ARABES

New-York, le 13 juin 1949.

L'attention du Gouvernement d'Israël a été attirée sur les déclarations de représentants officiels du Royaume-Uni, dont il ressort que le Gouvernement du Royaume-Uni se propose de recommencer à livrer des armes et des munitions aux Etats arabes. Ma délégation a appris avec satisfaction que cette intention n'a reçu à aucun degré ni l'approbation ni l'appui du Médiateur des Nations Unies par intérim ou d'aucun autre organe ou représentant des Nations Unies.

Je suis chargé de formuler à cet égard, au nom de mon Gouvernement, les observations suivantes :

1. En vertu des résolutions qu'il a successivement adoptées au sujet de la question de la Palestine, le Conseil de sécurité s'est chargé de responsabilités spéciales en vue du maintien de la paix et de la sécurité dans le Moyen-Orient. Ces responsabilités ont concerné expressément, à plusieurs reprises, la question des livraisons d'armes. Etant donné ces faits et les dispositions de l'Article 103 de la Charte, mon Gouvernement ne peut croire qu'un membre du Conseil de sécurité puisse modifier unilatéralement une politique fixée par les Nations Unies.

2. Les Etats arabes, auxquels on envisage ainsi de recommencer à livrer des armes, ont refusé jusqu'à présent de se conformer aux principes fondamentaux de la Résolution de l'Assemblée générale en date du 11 décembre, qui invite les gouvernements intéressés "à rechercher un accord par voie de négociations, soit directes, soit avec la Commission de conciliation, en vue d'un règlement définitif de toutes les questions sur lesquelles ils ne se sont pas encore mis d'accord". En dépit de cette claire injonction, les Etats arabes n'ont même pas encore accepté de se rencontrer avec la délégation d'Israël sous les auspices de la Commission. Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis que la Résolution de l'Assemblée générale a été adoptée, aucun d'entre eux ne s'est déclaré disposé

à établir avec Israël des relations pacifiques. Mon Gouvernement espère sincèrement que cette attitude changera bientôt et que la conclusion d'accords, conformément au paragraphe 5 de la Résolution précitée de l'Assemblée générale, deviendra un objectif important de la politique arabe, conformément aux termes de la Charte, qui définit clairement les devoirs mutuels des Etats Membres. Toutefois, jusqu'au moment où règnera une telle situation, il sera évidemment impossible de considérer que la livraison d'armes aux Etats arabes est compatible avec les buts et objectifs du Conseil de sécurité dans le Moyen-Orient. De plus, il est impossible de ne pas tenir compte du fait que les dirigeants qualifiés de certains Gouvernements arabes, auxquels le Royaume-Uni se propose maintenant de livrer des armes, ont exprimé fréquemment, au cours des dernières semaines, non pas le désir d'établir des relations pacifiques avec Israël, mais l'intention bien établie de reprendre les hostilités dès que la situation le permettra.

3. Mon Gouvernement est profondément convaincu qu'en de telles circonstances la promesse de recommencer à livrer des armes à ces Etats arabes risque de compromettre les perspectives de paix et de faire inutilement obstacle au succès des conversations de Lausanne au moment où elles se trouvent à un stade particulièrement délicat.

4. En prenant cette position, mon Gouvernement ne peut être influencé par les assurances selon lesquelles l'envoi de ces armes a pour objet d'aider les Gouvernements arabes à maintenir l'ordre public intérieur, et non à reprendre les hostilités contre Israël. L'invasion et les hostilités déclenchées par les Etats arabes, lorsqu'ils ont essayé l'année dernière de détruire Israël, n'ont pas été conduites avec des armements livrés spécialement à cette fin. Mon Gouvernement espère que la nécessité de négociations directes et impartiales entre Israël et les Etats arabes sera considérée par tous les autres gouvernements comme un motif impérieux d'objectivité et de modération.

Je suis chargé de vous demander de bien vouloir communiquer aux membres du Conseil de sécurité les vues exprimées dans la présente lettre par le Gouvernement d'Israël.

(s) Aubrey S. Eban,
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies.